



Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

Limites planétaires !

Comment évaluer l'impact des activités humaines sur la planète ? Jusqu'à quel point la nature peut-elle supporter les pollutions ? Pour répondre à ces questions, une équipe internationale de chercheurs, réunie autour du *Stockholm Resilience Centre (SRC)*, a défini en 2009, le concept des neuf limites planétaires. Ils ont identifié et quantifié les seuils au-delà desquels les équilibres naturels terrestres pourraient être déstabilisés et les conditions de vie devenir défavorables à l'humanité. En septembre 2023, les chercheurs tirent la sonnette d'alarme : six des neuf limites planétaires ont été franchies !

Limites planétaires : où en sommes-nous ?

La vie sur Terre est conditionnée par les interactions entre des processus biologiques, physiques et chimiques. L'équipe internationale de chercheurs dirigée par Johan Rockström du SRC, est parvenue à en identifier neuf. Elle a établi, pour chacun d'entre eux, les seuils à ne pas dépasser, sous peine de provoquer des modifications brutales et irréversibles des équilibres naturels. Publiés en 2009 dans la revue *Nature*, ces travaux font l'objet de recherches continues. Ils ont été révisés en 2015, et une nouvelle fois en septembre 2023. Depuis cette dernière actualisation (2023), le SRC dispose d'indicateurs pour chacune des 9 limites planétaires. Ces indicateurs sont présentés sous la forme de seuils, avec une valeur basse (appelée « frontière planétaire ») et une valeur haute (« limite planétaire »). Dès le franchissement de la valeur basse, on entre dans une zone d'incertitude, le risque s'élevant de plus en plus, à mesure que l'on s'approche de la valeur haute de la limite.

Les 9 limites planétaires

- le changement climatique ;
- l'érosion de la biodiversité ;
- la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore ;
- le changement d'usage des sols ;
- le cycle de l'eau douce ;
- l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère ;
- l'acidification des océans ;
- l'appauvrissement de la couche d'ozone ;
- l'augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère.

1

Mars—avril 2024 Bimestriel - N° 133

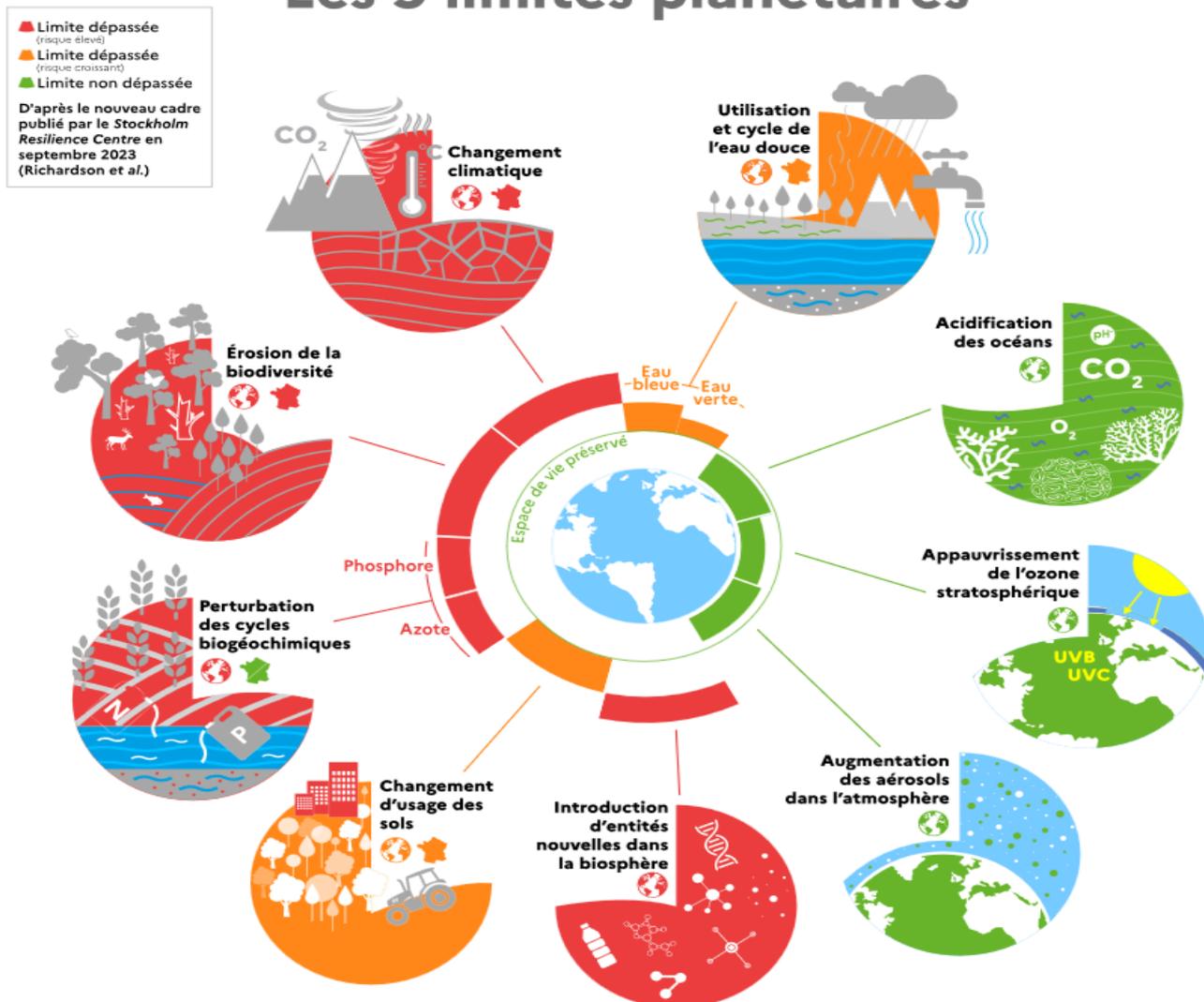
Sommaire	Page	Sommaire	Page
Limite planétaires	1-3	AG Attac 87-23	11-12
Sur les toits pas dans les bois	4	La spirale de la violence	12
Tax the Rich	5	Néolibéralisme	13-15
Internet is magic	6	Marche Ferrée	16-17
BNM Limousin	7-9	8 Mars	18-19
Biosyl	10	Agenda	20



En septembre 2023, seules les trois dernières limites n'avaient pas été franchies.

Avec six limites franchies sur neuf, la planète se trouve aujourd'hui bien au-delà de l'espace de fonctionnement sûr pour l'humanité.

Les 9 limites planétaires



Inventaire des limites planétaires

Changement climatique : limite dépassée

La concentration de CO₂ dans l'atmosphère est l'un des paramètres permettant de mesurer le changement climatique. En 1850, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère était de 280 parties par million (ppm). Elle est de 425 ppm en 2023 alors que la limite à ne pas dépasser est entre 350 et 450 ppm.

Érosion de la biodiversité : limite dépassée

Pour évaluer l'intégrité de la biosphère, on dispose de plusieurs indicateurs dont le taux d'extinction sur un million d'espèces par an. Alors que le seuil bas de la limite est fixé à 10 extinctions par an sur un million d'espèces, chaque année entre 100 et 1 000 extinctions sur un million d'espèces sont enregistrées dans le monde.

Perturbation des cycles de l'azote et du phosphore : Li-

mite dépassée

L'azote et le phosphore sont des éléments indispensables à la croissance des végétaux. Le premier est naturellement présent dans tous les milieux, le second se trouve essentiellement dans les roches sédimentaires. Leur utilisation massive comme engrais, leur présence dans les rejets d'eaux usées, conduisent à polluer les milieux aquatiques et à perturber les écosystèmes. Alors que la quantité d'azote rejetée par les activités humaines devrait être comprise entre 62 et 82 millions de tonnes par an (Mt/an) à l'échelle mondiale, elle atteint 190 Mt/an en 2023. La quantité de phosphate (dérivé du phosphore) que les cours d'eau déversent dans les océans reste, avec 22,6 Mt/an, dans la partie basse du seuil, comprise entre 11 et 100 Mt/an. Mais celle épandue, mondialement, sur les sols agricoles atteint 17,5 Mt/an alors qu'il ne faudrait pas dépasser la limite supérieure de 11,2 Mt/an.

Changement d'usage des sols : limite dépassée

À l'échelle mondiale, le changement d'usage des sols s'évalue en comparant la surface forestière actuelle à celle d'avant 1700. Pour le bon fonctionnement de la planète, il est nécessaire de conserver 75 % de la superficie forestière « originelle » et de ne pas passer sous la limite critique des 54 % (moyenne des écosystèmes forestiers tropicaux, tempérés et boréaux). Aujourd'hui seules 60 % des surfaces forestières d'avant 1700 sont encore boisées. La déforestation à l'échelle mondiale se rapproche dangereusement de la limite supérieure.

Cycle de l'eau douce : limite dépassée

La limite sur le cycle de l'eau douce a été franchie en 2022. À cette date, les chercheurs ont pris en compte un nouvel indicateur en plus de celui de l'eau « bleue » (eau des rivières, lacs et nappes souterraines). Ils ont introduit l'eau « verte », c'est-à-dire la quantité d'eau absorbée par les végétaux ainsi que la perturbation de ces quantités par rapport à la période préindustrielle. Pour ce nouveau critère, les valeurs inférieures de la limite sont franchies, tandis que les limites supérieures n'ont pas été atteintes. En septembre 2023, plus de 15 % des sols planétaires présentaient un déficit hydrique quand la valeur limite est fixée à 11,1 %.

Introduction d'entités nouvelles dans la biosphère : Limite dépassée

Depuis 2015 et l'élargissement de son périmètre, cette limite planétaire concerne toutes les substances chimiques ou biologiques (plastiques, médicaments, pesticides, nanomatériaux, OGM...) susceptibles d'affecter les écosystèmes, les organismes vivants et la santé. Elle est quantifiée sous forme de pourcentage de produits rejetés dans l'environnement sans test de sécurité adéquat. Elle est largement dépassée. Aujourd'hui, 350 000 produits chimiques sont mis sur le marché mondial, une production multipliée par 50 depuis 1950. Environ 80 % des produits chimiques actuellement enregistrés dans le cadre du règlement européen sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) sont utilisés sans avoir encore fait l'objet d'une évaluation de leur innocuité.

Acidification des océans : limite bientôt dépassée

Les océans absorbent 25 % du CO₂ présent dans l'atmosphère. L'augmentation de la quantité de CO₂ due aux activités humaines perturbe les équilibres biogéochimiques des océans. En s'y dissolvant, le carbone les acidifie. Cette

acidification pèse sur les écosystèmes et la biodiversité. La mesure du taux d'aragonite (un carbonate de calcium produit par les organismes marins pour fabriquer leur coquille ou leur squelette calcaire) dans les eaux de surface a été retenue comme indicateur de l'acidité des océans. Le taux actuel est proche de la limite, sans toutefois la dépasser. Mais si rien ne change, elle sera atteinte en 2050.

Appauvrissement de la couche d'ozone : limite sous contrôle

En 1987, la communauté internationale adoptait le protocole de Montréal pour réduire drastiquement la production et la consommation de substances détruisant la couche d'ozone, notamment les chlorofluorocarbures (CFC). Cette mobilisation a porté ses fruits : la concentration d'ozone dans la stratosphère a retrouvé des valeurs proches de l'ère préindustrielle.

Augmentation de la présence d'aérosols dans l'atmosphère : limite bientôt dépassée

Les aérosols sont l'ensemble des particules fines en suspension dans l'air (poussières, embruns, suie...). Si certaines des particules en suspension dans l'air sont d'origine naturelle, une part croissante provient des activités humaines, soit directement, soit indirectement lors de réactions chimiques entre des gaz ou des particules déjà présents dans l'air. Ces aérosols affectent le climat, soit en réfléchissant le rayonnement solaire (ils provoquent alors un refroidissement), soit en l'absorbant (ce qui réchauffe l'atmosphère). Selon la dernière estimation (2023) du *Stockholm Resilience Centre*, les valeurs actuelles sont inférieures à la zone de risque pour l'équilibre de la planète. La présence dans l'air de particules fines représente toutefois un danger pour la santé humaine : en 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estimait à 4,2 millions le nombre de décès prématurés provoqués par la pollution de l'air extérieur dans les villes et les zones rurales.

- Les Amis de la Terre : <https://www.amisdelaterre.org/>

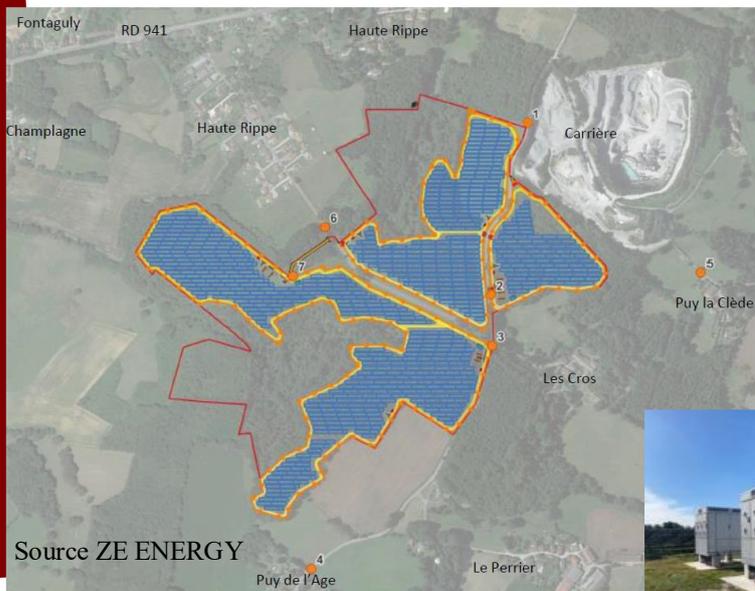
Les antisèches des Amis de la Terre : mieux comprendre les limites planétaires

Sources

- Commissariat général au développement durable : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/societe/article/limites-planetaires?type-ressource=horizon&id-ressource=3394&url-ressource=%2Frapport-sur-l-etat-de-l-environnement%2Fthemes-ree%2Fdefis-environnementaux%2Flimites-planetaires%2Fconcept%2Farticle%2Fpresentation-du-concept-des-limites-planetaires&ancreretour=horizon&type-liaison=les-indispensables>

SAUVONS de l'artificialisation 26 ha de terres agricoles et boisées à ROYÈRES

Le projet des Catherines c'est ça :



C'est la création d'un parc solaire hybride de 26 hectares par la société privée, « ZE ENERGY ».

C'est près de 53 000 panneaux photovoltaïques posés au sol, d'une hauteur de 3,5m.

C'est près de 6km de clôtures de 2m de haut.

C'est 85 onduleurs, 9 transformateurs, 4 postes de livraisons et 6MW de batteries.

C'est 26 ha de sols durablement abîmés par le dessouchage, par plus de 10 000 pieux d'ancrage, par des kilomètres de câbles enterrés.



Ce projet aura également un impact visuel majeur, les panneaux devant atteindre une hauteur de 3,5 mètres qui ne pourra que conduire à une dévaluation immobilière des maisons riveraines (dont les plus proches sont à moins de 100 mètres).

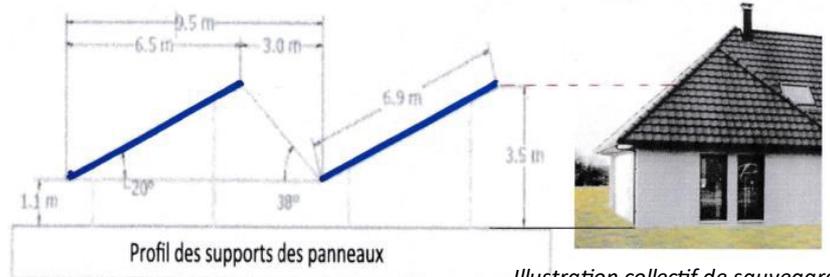


Illustration collectif de sauvegarde

Nous avons donc créé un collectif de citoyens de Royères pour nous opposer à ce projet.

DES PANNEAUX SUR LES TOITS PAS DANS LES BOIS !

Nous ne sommes pas contre le photovoltaïque, bien au contraire. Nous sommes convaincus de l'intérêt des Energies Renouvelables. Cependant leur développement ne doit pas se faire au détriment des terres agricoles ou naturelles, doit se concentrer sur les zones déjà artificialisées et donc s'implanter en priorité sur les friches industrielles, les toitures, les parkings, etc., mais pas à proximité immédiate d'habitations qu'il exposerait à un risque industriel que les habitants n'ont pas demandé et sans bénéfice réel et suffisant pour la population locale qui n'en subira que les inconvénients quand seul le propriétaire privé des terrains et le porteur de projet privé en tireront les bénéfices.

C'est pourquoi pour nous c'est NON au projet de centrale photovoltaïque des Catherines à Royères !

C'est le moment d'agir avant que le projet ne soit validé par le Préfet. Alors rejoignez-nous et signez la pétition.

Le collectif de sauvegarde de Royères

Rejoignez le collectif :

@ : collectif.sauvegarde.royeres@gmail.com



Collectif de Sauvegarde de Royères

Signez la pétition sur :

<https://chng.it/Kbft5wgwx>

SCAN ME



Campagne : Tax the rich

Lors du dernier groupe d'animation d'ATTAC87-23, nous avons discuter des suites à donner à notre assemblée générale en lien avec les différents débats. Suite à cela, nous avons décidé de nous engager sur une des campagnes portées par ATTAC France.

Dans la dernière lettre d'ATTAC était fait référence à l'initiative citoyenne européennes « Tax the Rich » ayant pour but inviter la commission européenne à instaurer un impôt sur la grande fortune.

Cet impôt contribuerait aux ressources propres de l'Union et les recettes permettraient d'amplifier et de pérenniser les politiques européennes de transition environnementale, sociale et de coopération au développement, en cofinancement avec les États membres.

Cette contribution serait destinée à la lutte contre le changement climatique et à la lutte contre les inégalités et permettrait la participation plus équitable des citoyens européens à ces objectifs.

Cet initiative se termine le 9 octobre 2024 et doit rassembler 1 millions de signatures mini dont 55695 minimum pour la France



Nous allons donc faire plusieurs déploiement d'ici le 9 octobre pour informer de cette initiative européenne et faire signer les populations.

D'ores et déjà nous avons édité quelques flyers pour permettre des distributions. Si Vous souhaitez vous en procurer : rapprochez vous d'un membre du GA d'attac87.

BLT

Plus d'infos sur l'initiative:

<https://www.tax-the-rich.eu/home#support>



Quelles surprises lors de la dernière réunion du groupe d'animation d'ATTAC87 dans la série « nous vivons une époque moderne »,

Jean-pierre fait une recherche sur internet et voici le résultat des mots « attac France » :

Search results for "attac france" on a search engine. The search bar shows "attac france" with a magnifying glass icon and a microphone icon. Below the search bar are navigation tabs: RECHERCHER (selected), COPILOT, TRAVAIL, VIDÉOS, IMAGES, CARTES, and ACTUALI. The results show "Environ 112 000 résultats" and "Annonce associée à attac france". The main result is from temu.com, with the URL "https://www temu.com". The title is "Attac Livré À Domicile | Livraison Et Retour Gratuits". The description says: "Venez découvrir Attac à un prix surprenant, ne manquez pas ça! Découvrez un monde de commodité avec notre Éclairage. Meilleures ventes jusqu'à -90%. temu.com a été visité par plus d'un million d'utilisateurs au cours du mois dernier. Temu | Explore the Latest Clothing, Beauty, Home, Jewelry & More". Below the description are three buttons: "En promo", "Envoi Gratuit Sans Conditions", and "Vente Flash".

Bien sûr, vous ne pourrez pas vous faire livrer le dernier modèle de militant, ni même le dernier livre sorti.... !!!!

Pour le livre, il vaut mieux vous adresser à votre librairie favorite.

Pour le militant, vous pouvez venir aux réunions et actions de votre groupe local.

JPC

TON EMPREINTE

Visibilité sur internet

Arrêtons de croire qu'Internet est magique



Le collectif BNM Limousin vient d'écrire au préfet de la Haute-Vienne afin de connaître la légalité des quelques bassines identifiées de ce département. Vous pourrez trouver le courrier envoyé ci-dessous.

BNM Limmousin



Collectif BNM Limousin

Maison des Droits de l'Homme
119 av. du Général I Leclerc
87100 LIMOGES
bnm-limousin@proton.me

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Haute-Vienne
Rue de la Préfecture
87031 LIMOGES Cedex1

Préfecture de la Haute-Vienne	
COURRIER	
05 FEV. 2024	
Pour attribution	Pour information

Limoges, le 5 février 2024

Monsieur le Préfet,

Vous n'ignorez pas l'intérêt que porte notre Collectif à la préservation de l'eau en particulier dans notre département, tant sur le plan de la quantité que de la qualité.

Ce souci légitime, que vous partagez très certainement, nous amène à nous interroger sur certaines structures de stockage. C'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer les arrêtés préfectoraux d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation concernant les réserves d'eau suivantes, situées sur la commune de Berneuil, définies par leur localisation :

Réserve 1 : sur les parcelles : section OG n^{os} 0232 – 0233 – 0234 – 0235 - 0348

Réserve 2 : sur les parcelles : section OD n^{os} 0232 0333 - 0349

Réserve 3 : sur les parcelles : section OA n^{os} 0238 – 0234 – 0237 – 0239

Réserve 4 : sur les parcelles : section OF n^{os} 0137 – 0277

Nous vous remercions par avance de ces informations et nous renouvelons par cette même occasion les termes de nos courriers des 13 mars et 27 septembre 2023 auxquels votre administration n'a pas souhaité répondre tant en ce qui concerne notre demande de rencontre que la communication de documents administratifs.

Le Collectif BNM Limousin vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, ses salutations respectueuses

On ne peut pas parler des bassines sans évoquer la situation de l'agriculture, surtout compte-tenu du contexte actuel de manifestations du monde agricole. Car les bassines sont le révélateur exemplaire du **modèle agricole productiviste** lié et soumis au grand capital, qui provoque le désarroi et la désespérance des agriculteurs.

La situation des agriculteurs est catastrophique pour plusieurs raisons :

- La **non-application de la loi EGALIM 2**, avec Des prix de vente de leurs produits déconnectés de leur prix de revient
- **Des coûts de fonctionnement qui explosent** : intrants, produits de traitement, etc...
- **La concurrence déloyale des produits étrangers** instaurée par les traités de libre-échange et la mondialisation qui autorisent l'entrée de produits aux normes inférieures.
- **Les subventions de la PAC** qui sont versées avec retard et, dont le montant, calculé à la surface, avantage les grosses propriétés. On le verra pour la Haute-Vienne.

Les remèdes à cette situation dépendent de la **volonté du pouvoir politique**, à savoir : l'application de la loi EGALIM, l'exigence de normes équivalentes sur les produits importés, le refus de nouveaux traités de libre-échange et la remise en cause des anciens, un nouveau mode de calcul de la PAC, prenant en compte les personnels travaillant sur la propriété.

Un autre problème qui touche l'agriculture est la **diminution du nombre de fermes et de foyers agricoles**. Entre 2010 et 2020, la France a perdu 101 000 exploitations agricoles. Autrement dit, plus de vingt-sept fermes ont disparu chaque jour pendant dix ans dans notre pays — une ferme sur cinq.

Mais les terres, elles n'ont pas disparu. Que s'est-il passé ? Il s'est produit un **phénomène d'agrandissement** lié à plusieurs causes : les difficultés de transmission et d'installation de jeunes agriculteurs dues au **prix du foncier et à la politique de la SAFER**. C'est ainsi que dans la Vienne a été mise en vente, en un seul lot, une propriété de **2121 hectares**. Qui, mis à part un industriel de l'agro-industrie ou un fonds de pension, peut concourir à cet achat ?

Il est bien évident que ce n'est pas le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, PDG du groupe Avril, déclarant 9 milliards de chiffre d'affaires, qui va faire obstacle à cette situation.

Les mesures qui ont été annoncées ne vont pas répondre aux difficultés des agriculteurs : mise en sommeil du plan Eco-phyto, réduction des délais de recours ; accélération des décisions de justice, réduction des normes, **suspension** de la signature du Mercosur ; elles vont simplement satisfaire l'avidité des industriels et en premier lieu Arnaud Rousseau, président d'Avril et de la FNSEA.

C'est une véritable **déclaration de guerre aux écologistes** sous la pression de la FNSEA et de la Coordination Rurale. On a pu constater la **différence de traitement** entre les écologistes (et aussi les Gilets Jaunes), et les manifestants CR et FNSEA (exemples Julien LE GUET, La Croisière, lycée des Vaseix).

Concernant les bassines :

Qu'est-ce qu'une bassine ?

Une bassine, abusivement appelée « réserve de substitution » est un **réservoir artificiel** dans lequel on stocke des quantités énormes d'eau.

La **bassine de Sainte Soline** présente une **surface d'eau de 10ha**, une **emprise au sol de 16ha**, une capacité de **730000 m³**. La perte de surface cultivée est considérable, ajoutée aux surfaces perdues par l'installation de panneaux photovoltaïques au sol ; en dépit de ces destructions de surface, revient sans cesse le terme de « souveraineté alimentaire » ou « autonomie alimentaire ».

Quel est le principe ?

On a voulu nous faire croire au début qu'il s'agissait de récupérer les eaux de pluie et de ruissellement.

En fait, le principe est le **remplissage en hiver par pompage soit dans les nappes phréatiques, soit dans les nappes de surface, soit dans les cours d'eau ou par drainage de zones humides**, ce qui est une catastrophe du point de vue écologique. Cette eau est utilisée pour **l'irrigation en été**, essentiellement pour la culture du maïs.

Cette pratique entraîne la perte d'une quantité très importante d'eau due à **l'évaporation**. De plus, cette eau est stockée par fortes températures sur de gigantesques bâches noires en plastique tendues au fond de ces réservoirs, ce qui provoque le **développement de cyano-**

bactéries. Outre le fait que ce procédé provoque une rupture du cycle de l'eau, il s'agit de **l'accaparement de ce commun au profit de quelques-uns, en particulier les grosses structures.**

Quel est l'objectif ?

Il s'agit le plus souvent d'arroser une culture très spécifique, le maïs, une céréale très gourmande en eau dans la période la plus chaude de l'année avec trois finalités : soit pour la nourriture animale, via l'ensilage, soit pour la méthanisation, et dans une très grosse proportion destiné à l'exportation via le port de La Rochelle, dont le nouveau terminal récemment créé sera géré par Bolloré Ports. L'extension du port constitue un naufrage environnemental.

Quelle est la position du gouvernement et des syndicats à ce sujet ?

Le **gouvernement**, fidèle à sa doctrine ultra-libérale, soutient sans réserve cette pratique.

La **FNSEA** défend sans réserve les bassines, son président **Arnaud Rousseau** étant le président du **groupe Avril**, géant de l'agro-alimentaire (Lesieur, Sanders etc..) et des bio carburants

On ne parlera pas des **Jeunes Agriculteurs** qui sont un appendice de la FNSEA

La **Coordination Rurale** soutient elle aussi cette orientation ; le lac de Caussade (920000 m³) a été construit par la Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne en toute illégalité.

La **Confédération Paysanne** est opposée à ce désastre environnemental et défend une agriculture basée sur le respect de la nature et de la biodiversité. Son ex-président Nicolas Girod et Benoît Jaunet ont été condamnés à de lourdes amendes pour leur participation à la manifestation de Sainte-Soline

MAIS QU'EN EST-IL en HAUTE-VIENNE ?

Il y a une structure qui est emblématique de cette situation, c'est la **SCEA BERNEUIL** qui coche toutes les cases : 1200 ha, 2500 bovins, (France info 13/03/2018). Sa culture principale le maïs ; son projet, un méthaniseur.

Cette « installation » concentre les critiques précédemment évoquées :

Droits d'irrigation (arrêté du 12/05/23) sur les 1.270.000 m³ autorisés, 957.000 vont aux céréales protéagineux soit 75% ; sur ces 75%, 337.000 m³, c-a-d plus du tiers est octroyé à la SCEA Berneuil.

En parallèle, le maraîchage a une autorisation à hauteur de 40.500 m³ soit 3,2% du total

Concernant les subventions de la PAC, la SCEA Berneuil perçoit **293.636,43** euros au titre de 2022. La subvention à l'hectare porte ses fruits.

Et cette entreprise agricole dispose de **4 bassines dont 2 de 7 hectares**. Les démarches que nous avons faites auprès du préfet pour obtenir quelques renseignements sur les retenues d'eau en Haute-Vienne sont restées sans réponse. Nous serons sans doute amenés à faire appel à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

20-21 juillet 2024 **poitou**
prochaine mobilisation internationale

STOP MÉGA-BASSINES **village et convois de l'eau**
— du 15 au 19 juillet

Pour terminer j'indique que Bassines Non Merci organise dans le Poitou une semaine de sensibilisation en Poitou avec mobilisation internationale les 20 et 21 juillet.

Jacky TEXIER—Collectif BNM 87

Biosyl, entreprise de transformation de bois de feuillus en pellets associée à la coopérative forestière Unisylva, vise à ouvrir une usine à Guéret, après celles de la Nièvre et de la Haute-Loire.

Inventés dans les années 80, les poêles pellets ont été massivement adoptés en Scandinavie, où l'exploitation industrielle des immenses forêts de résineux et le nombre important de scieries produisent des quantités de résidus. La sciure et des copeaux comprimés fournissent un combustible à haut rendement énergétique, peu cher, pratique, renouvelable.

Que devient ce modèle vertueux quand il se diffuse largement dans les pays de forêts mixtes, où la filière de valorisation du bois en déclin ne fournit pas assez de résidus ?

Des usines transforment directement *toutes les essences* de bois en granulés.

Puisqu'il est impératif de réduire la consommation d'énergie fossile, mais sans diminuer notre confort ni ralentir les flux de matières (et de capitaux), le bilan énergétique Pellets semble bien fumeux.

La construction d'une usine et les accès routiers nécessitent beaucoup de ciment (charbon), d'acier (charbon). Pour couper, transporter, transformer, sécher du bois vert, il faut des abatteuses et des camions (charbon, pétrole).

Le deuxième effet pervers de l'utilisation immodérée du bois énergie se voit en forêt. Malgré l'augmentation récente du prix du sac, le bois en granulés a peu de valeur ajoutée. La viabilité économique d'une usine à pellets dépend d'un coût de production extrêmement réduit (et de subventions publiques). C'est à dire que toutes les opérations de prélèvement de bois doivent être simplifiées, un volume maximum en un temps minimum, sans place pour le contournement ou le discernement. Le modèle sylvicole scandinave a développé le pellet, ici l'essor du pellet entraîne une exploitation forestière par coupes à blanc et plantations en monoculture. Ceci est déjà observé dans le Morvan où est implantée la première usine Biosyl.

En bref, mais scientifiquement prouvé, la coupe rase anéantit toute la biodiversité, détruit les sols qui relarguent le CO2 stocké, et pollue l'eau. Les replantations largement subventionnées, sont traitées chimiquement et ne passent pas bien l'été à découvert (40 % de pertes). Ce n'est pas demain et encore moins aujourd'hui qu'elles vont capter les émissions de CO2 à la hauteur de ce que le Plan Climat prévoit.

Quoiqu'en disent les promoteurs du projet d'usine à Guéret et la préfète de la Creuse, il y a des raisons de s'inquiéter de la disponibilité de la ressource. Bien que la surface de forêt augmente, la croissance des arbres, la production biologique, diminuent. Or l'exploitation augmente ces dernières années. Les scieries existantes développent la production de pellets (Moissannes, Egletons), le nombre de chaufferies municipales augmentent, et l'usine à papier de Saillat consomme la même catégorie de bois.

Qui a compté ? Personne. Le travail de la DREAL qui a étudié le dossier Biosyl avant que la préfète signe l'autorisation d'exploiter est de s'assurer que le projet respecte la législation, il n'est pas de vérifier la quantité de matière première disponible.

La surexploitation des forêts et la concurrence à laquelle les PME de la filière bois ne pourront résister, dans le rayon d'approvisionnement de 130 km de Biosyl Guéret, sont à craindre.

Les opposants au projet demandent l'ouverture d'une enquête publique. Avant qu'autorisation soit accordée, la moindre des choses serait de disposer d'une étude d'impact environnementale sérieuse et transparente plutôt que de se contenter de la brochure promotionnelle du porteur de projet.

Pas une, mais deux pétitions sont en cours (effet de la précipitation!)

<https://agir.greenvoice.fr/petitions/non-a-la-destruction-des-forets-du-centre-france-non-au-projet-biosyl>

<https://www.canopee.org/petitions/non-a-la-nouvelle-usine-de-granules-a-gueret/>

C'est l'association nationale Canopée Forêts Vivantes <https://www.canopee.org/> qui porte le recours en justice contre la décision d'autorisation du projet par la préfète. Elle a lancé un appel pour le financement.

NLC



Nous étions 25 pour cette AG dans une ambiance surchauffée (impossible de régler le chauffage de la salle municipale Jean Montalat).

Le bilan financier présenté par Jean-Pierre, (trésorier à toute heure) de même que le rapport d'activités présenté par Benoit (militant à pas d'heures) ont été adoptés à l'unanimité. Elisabeth Chauffier, Séverine Leconte, Jean-Pierre Chauffier et Éric Uberti ont été reconduits dans leurs responsabilités. A noter que le Groupe d'animation est ouvert à tous et se réunit le premier lundi de chaque mois à la Maison des Droits de l'Homme 119, avenue du Général Leclerc à Limoges.

A noter qu'en plus des 25 présents, il y avait en sus 28 votes par procuration et 5 par correspondance. Ces présentations ont fait l'objet de quelques compléments d'information, en voici les principaux :

- le regroupement avec la Creuse qui regroupe une vingtaine d'adhérents, en revanche plus d'adhérents en Corrèze (juste des pommes par ci par là)
- le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est de 127.
- le bulletin bimestriel d'ATTAC 87-23 est diffusé à plus de 250 exemplaires aux abonnés et institutions (mairies, bibliothèques, partenaires...)
- sur le plan numérique : remise en marche du site internet : <https://87.site.attac.org/> et de la page Facebook.
- Benoit a présenté l'émission de Radio K'osons sur Open FM tous les mardis soir après le journal de 19h. Une émission où on prend le temps de parler de sujets engagés, l'émission est également disponible en podcast sur Spotify
<https://open.spotify.com/show/3TAKrWyBwDulGzAqZPQHav?si=740a7407f08f4656>

Le rapport d'activité se terminait par quelques interrogations qui ont fait l'objet d'un débat dense et interactif avec une participation active de tous les adhérents présents. Voici le résumé de ces échanges regroupés autour de thèmes et au final de quelques propositions d'actions :

1 ATTAC 87 au niveau local

Le militantisme à ATTAC est-il une question de différence de génération ? Les « jeunes militants du début ont (« mal », humour !) vieilli. Sur le 23 des militants d'ATTAC peu investis au niveau local. Il y a des militants proches d'ATTAC isolés en 87 et en 19

Faire coïncider luttes locales et opérations nationales d'ATTAC.

ATTAC local et national : a-t-on une spécificité des thèmes, des combats : la finance, l'économie, la mondialisation, le capitalisme... il y a aussi un pôle sécurité sociale à ATTAC ?) et des modes d'action (asso d'Éducation Populaire, mais aussi dans la rue. Actuellement à ATTAC national, réflexions sur l'identité d'ATTAC.

2 Coordination locale des mouvements et actions appartenant à la même sensibilité (= proches des combats d'ATTAC)

Une question récurrente : la coordination, la complémentarité la convergence des mouvements proches ou/et la création de collectifs sur Limoges, le 87 et le Limousin.

Organiser une coordination plus formelle. Nécessité d'être dans le même tempo, de connaître nos limites (dans moyens et engagements), harmonisation des calendriers, circulation des infos.

Mener des luttes convergentes et/ou intersectionnelles (=englober toutes les formes de discriminations qui peuvent s'entrecroiser).

Avant, il y a eu le forum social limousin lancé par ATTAC en 2002, des exemples : le syndicat de la montagne limousine (<https://syndicat-montagne.org/> ou <https://citoyliens.fr/>)

3 Répressions et nouveaux modes d'actions

Quatre constats :

- Restriction des libertés et montée de la répression judiciaire et policière
- « Répression à 2 vitesses ("Je refuse d'envoyer des CRS sur des gens qui travaillent". «La réponse à la souffrance des agriculteurs ne se fait pas en envoyant les CRS» G Darmanin)
- le gouvernement n'est sensible qu' à certains rapports de force.
- « Polarisation »et/ou droitisation de la société, d'un côté, des représentations et un mode de vie inchangé, entretenu par les médias (dont pub et réseaux sociaux) et de l'autre des idées et des alternatives à la crise climatique et aux inégalités qui peinent à exister.

Quelle efficacité dans nos modes d'actions ? Quelle efficacité pour les contre-pouvoirs ? S'inspirer des luttes du XIX ème siècle ? Passer un cran au-dessus ?

Passer à la désobéissance civile : 3 critères (1 à « visage découvert » =revendiquée_2action pacifique./non-

violente_3 actions au nom d'un principe supérieur, légitime) ou au « désarmement – [sabot]-age.

Difficulté car loi et réglementation plus sévères, évolution vers plus de poursuites, difficiles pour les mouvements qui ont des représentants dans des commissions, influence de l'obligation de respecter le contrat d'engagement républicain (CER) [1]

Voir aussi l'article page 11 du n°128 de la revue mars avril 2023 « Criminaliser la contestation écologique ! » qui reprenait une partie du débat de l'AG d'ATTAC 87 en janvier 2023 : <https://87.site.attac.org/spip.php?article1487>

« Pour en finir avec les violences policières et pour la défense des libertés publiques » jeudi 11 janvier 2024, par Attac France : <https://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/article/pour-en-finir-avec-les-violences-policieres-et-pour-la-defense-des-libertes>

4 Propositions d'actions (à retenir)

Proposer des réunions-rencontres aux militants en sud 87 et aussi en 19, mais nécessité d'une personne-relais sur place

Inauguration du nouveau siège du Crédit Agricole, action à plusieurs mouvements Starbucks (« une petite visite ! »)

Toujours le projet d'usine à granulés Biosyl (6 départements concernés pour approvisionner en bois), le méthaniseur industriel dans la zone des Brégnaires à Guéret

Développer les groupements forestiers – citoyens comme celui des monts de Blond ou en 19.

[1] : <https://www.associations.gouv.fr/le-contrat-d-engagement-republicain-le-guide-pratique.html>



JPB

Par Ahmadi — Cette image vectorielle contient des éléments, éventuellement modifiés, qui ont été extraits de : Domaine public, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=14743088>

Des pensées qui nous inspirent : La spirale de la violence

Spirale de violence

Dom Helder Camara

DESCLÉE DE BROUWER

« Il y a trois sortes de violence. La première, mère de toutes les autres, est la violence institutionnelle, celle qui légalise et perpétue les dominations, les oppressions et les exploitations, celle qui écrase et lamine des millions d'hommes dans ses rouages silencieux et bien huilés.

La seconde est la violence révolutionnaire, qui naît de la volonté d'abolir la première.

La troisième est la violence répressive, qui a pour objet d'étouffer la seconde en se faisant l'auxiliaire et la complice de la première violence, celle qui engendre toutes les autres.

Il n'y a pas de pire hypocrisie que de n'appeler violence que la seconde, en feignant d'oublier la première, qui la fait naître, et la troisième qui la tue. »

Extrait de La spirale de la violence, 1967 Helder Camara (1909-1999), évêque brésilien, une des figures de la théologie de la Libération en Amérique latine

En décembre 2006 ATTAC France a adopté un « Manifeste Altermondialiste » sous-titré « Pour poser les fondements d'un autre ordre international, abattre les 7 piliers du néolibéralisme ». Voilà déjà une bonne raison de s'intéresser à ce terme. Une deuxième raison est que beaucoup affirment que ce terme est plus utilisé par ses adversaires que par ses thuriféraires. Nous allons comprendre pourquoi par la suite. Intéressons-nous à l'histoire de ce terme qui depuis presque un siècle circule allégrement dans les sociétés occidentales. En voici la première partie, la suite sera publiée dans le prochain bulletin.

1 PREMIÈRE PRÉCAUTION

En Europe, la pensée libérale se construit entre le milieu du XVII^e siècle et le milieu du XVIII^e siècle, sous l'impulsion des écrits des Lumières, en opposition aux absolutismes politique et religieux. Le libéralisme va donc concerner plusieurs dimensions de la réalité humaine et sociale. Il désigne ainsi la tolérance face aux actions et aux opinions d'autrui, dont on respecte l'indépendance et la liberté individuelle. On peut le qualifier alors d'individuel ou de moral. Le libéralisme dans le domaine politique s'oppose à l'absolutisme des monarchies de droit divin et est à l'origine des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. Et la troisième dimension est économique. Le libéralisme s'identifie alors au laisser-faire, au libre-échange, à la liberté d'entreprise et à la limitation stricte des différentes autorités.

La pensée macro-économique moderne repose beaucoup sur les bases théoriques du libéralisme économique de cette époque (la main invisible du marché d'Adam Smith qui équilibre les prix, l'offre et la demande, la poursuite de l'intérêt individuel qui concourt à l'intérêt collectif, voir aussi (5)).

Le rapprochement entre les trois domaines du libéralisme connote le libéralisme économique (et sa filiation le néolibéralisme) d'une image plutôt positive : qui peut être contre les libertés ?

2 LE COLLOQUE WALTER-LIPPMANN (1938)

Louis Rougier, universitaire français séduit par le livre de Walter Lippmann (1889-1974), organise à Paris un colloque autour de son ouvrage « *The Good Society* » (« *La Cité libre* », Librairie Médicis, 1938). Le totalitarisme progresse alors partout. Les idées libérales au sens large, sont à cette époque extrêmement menacées. Il s'agissait de repenser le rôle de l'État en défendant l'économie de marché

issue de la doctrine libérale, concurrencée par la popularité du « planisme » (1), mis en œuvre à la fois par les fascismes et le communisme soviétique. Walter Lippmann, ancien « progressiste » devenu critique du New Deal (2), déli-vrait un message complexe : s'il rendait hommage à la critique du dirigisme par des libéraux intransigeants il défendait aussi John Maynard Keynes (3), proche ami de W. Lippmann, « *qui a tant fait pour démontrer aux peuples libres que l'économie moderne peut être régulée sans dictature* ». Afin de rénover le libéralisme, W. Lippmann jugeait qu'il fallait répudier le « laisser-faire », les dogmes de la propriété privée absolue ou l'inhumanité sociale des « vieux » libéraux, tout en évitant le dirigisme et le collectivisme. Combinant une apologie de l'économie concurrentielle régulée par la loi comprenant de fortes taxes sur les successions et un impôt progressif, le propos était assez ambigu pour séduire un large public. Le colloque Lippmann lui-même aboutit à une déclaration commune intitulée « agenda du libéralisme » qui ajoutait à la défense du marché concurrentiel une justification de dépenses publiques en matière de sécurité sociale, de recherche scientifique ou de défense militaire, financées par l'impôt dans un budget transparent et en équilibre. Cet « Agenda » sera mis entre parenthèses pendant la seconde guerre mondiale et la phase de reconstruction, périodes pendant lesquelles les États prirent en main l'économie (dont le plan Marshall pour l'Europe), le « planisme » démontrant qu'il pouvait très bien servir les démocraties « libérales ». Participaient à ce colloque entre autres Raymond Aron, Friedrich Hayek et Jacques Rueff (futur conseiller de Charles De Gaulle, Pinay et inspirateur de Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances entre 1962 et 1966, puis entre 1969 et 1974)

3 LE MONT PÉLERIN (1947)

C'est la Société du Mont-Pèlerin, groupe de réflexion créé en 1947 lors d'une conférence au Mont-Pèlerin, village suisse (eh oui, il n'y a pas que Davos en Suisse), qui va reprendre le flambeau du colloque Lippmann et incarner le nouveau libéralisme. Le maître d'œuvre est cette fois Friedrich von Hayek (1889-1992), Adversaire et critique opiniâtre de Keynes (3), dès la fin des années 1920 auréolé du succès de son livre « *La Route de la servitude* » (4). Cet ouvrage n'est pas un écrit de théorie économique mais un essai polémique dont le but est explicitement normatif : remettre les gouvernants et leurs administrés sur la bonne voie, celle du libéralisme politique et économique. Selon von



Hayek, c'est à partir de la fin du XIX^{ème} siècle que l'on s'est mis à croire en une « grande utopie » : le « socialisme démocratique ». Or selon lui, le socialisme ne peut pas être démocratique, pis encore, il conduit inéluctablement à la « servitude », qu'elle soit communiste ou fasciste. Comme Alexis de Tocqueville, von Hayek est convaincu que la démocratie est « essentiellement individualiste » et que, par conséquent, le socialisme ne peut pas aller de pair avec la liberté, que ce soit sur un plan économique ou politique. « Il affirme que toute forme d'intervention de l'État dans l'économie, en particulier pour établir une mythique justice sociale, ne peut mener qu'à des résultats contraires à ceux escomptés, et paver la voie au totalitarisme. » (6)

La Société naît en réaction à la diffusion dans de nombreux pays, après la Seconde Guerre mondiale, d'une part, du marxisme et, de l'autre, du keynésianisme (3), qui est une politique économique où l'État interfère avec le marché, notamment en stimulant l'économie par d'importants investissements publics. À la place, les membres de la Société du Mont-Pèlerin défendent le libre-marché et font davantage confiance, en matière d'efficacité, au secteur privé qu'aux institutions publiques pour gérer nombre de services. Très attachés à la liberté, ils soutiennent en effet que, pour la préserver efficacement au sein de la société, il faut que le pouvoir et l'initiative économique ne soient pas concentrés dans quelques mains, fussent-elles celles de l'État, et que le marché soit régi par une juste concurrence.

La Société du Mont-Pèlerin regroupe 3 courants : l'école autrichienne dont fait partie Hayek, l'ordolibéralisme alle-

mand (dont plusieurs auteurs admirent à l'époque Frédéric Le Play qui a fondé le château de Ligoure en Haute-Vienne). Les « économistes » les plus influents appelons les comme ça (5) de ces deux courants ont participé au colloque Walter Lippmann. Le troisième courant, nouveau venu des États unis est connu sous le nom de « l'École de Chicago » avec Milton Friedman (1912-2006). La Société du Mont Pèlerin qui, aujourd'hui, existe toujours va développer des thinktanks (7) dans le monde occidental avec l'aide de fondations privées.

Progressivement, Hayek radicalise son libéralisme évolutionniste, affichant toujours plus de méfiance vis-à-vis de l'activité législative des parlements démocratiques. Il devient la référence de la première ministre anglaise, Margaret Thatcher (8), échange avec Ronald Reagan, soutient ... la dictature d'Augusto Pinochet au Chili ; il reçoit enfin une consécration avec le prix Nobel d'économie 1974. Mais il est progressivement supplanté par Milton Friedman et son école, dont la scientificité apparente séduit. Les « Chicago Boys » conseilleront d'ailleurs le régime de Pinochet, contribuant à la première expérience grandeur nature, concrétisée par une vague de privatisations, du programme dit néolibéral. Milton Friedman prône le désengagement de l'État, la privatisation et la déréglementation, l'affaiblissement du pouvoir syndical et plus généralement des contraintes qui pèsent sur le marché du travail, telles que l'assurance-chômage et le salaire minimum. Ces analyses serviront de support idéologique pour les politiques de déréglementation et de démantèlement de l'État providence qui seront menées à partir des années 1980 dans plusieurs pays, accompagnées par une

dérégulation financière à l'échelle mondiale. Le néolibéralisme peut par ailleurs s'accommoder d'un État autoritaire. M. Friedman et F. Von Hayek ont ainsi, en se référant à la situation chilienne, laissé entendre que, dans des cas exceptionnels, une dictature politique pouvait s'avérer nécessaire pour rétablir la liberté économique. Le néolibéralisme peut aussi s'accommoder, sur le plan des valeurs morales, d'une remontée du conservatisme et du fondamentalisme religieux, comme on l'a vu aux États-Unis. Les horreurs (9) ne sont pas finies, vous les retrouverez la saison 2 du « néolibéralisme » dans le prochain bulletin d'ATTAC.

JPB

NOTES

- (1) Le « planisme = l'économie planifiée qui peut prendre plusieurs formes est une économie dans laquelle des objectifs économiques, sociaux et stratégiques sont fixés par l'État ou la puissance publique et où des mesures ou moyens sont alloués pour atteindre ces objectifs sur une période déterminée (du C Terme au Long Terme)
- (2) Le new Deal (=nouveau contrat) est la politique « interventionniste » sociale et économique menée entre 1933 et 1938 par le président des États-Unis Franklin Delano Roosevelt après la crise de 1929.
- (3) John Maynard Keynes économiste anglais dont le nom a donné 2 substantifs keynésien et keynésianisme. Théoricien et haut fonctionnaire, ses ouvrages remettent en cause une partie des fondements de libéralisme sur le marché, le travail, le capital et le rôle de l'État et s'opposa aux économistes libéraux.
- (4) Friedrich von Hayek, petit professeur d'origine autrichienne peu connu va devenir le leader médiatique de la version ultralibérale du néolibéralisme grâce aux États-Unis et au succès rencontré par la version du *Reader's Digest* de son pamphlet anti-étatiste, « *La route de la servitude* ». Une présence américaine financée par Harold

Luhnow, le président du Volker Fund, un *think tank* destiné à mener une guerre contre les acquis du *New Deal*.

(5) Avant d'être une science économique, cette discipline était appelée « Economie Politique » et beaucoup des ouvrages comme ceux cités dans cet article étaient plutôt des essais politiques que des ouvrages scientifiques.

L'Association Française d'Économie Politique <https://assoéconomiepolitique.org/> s'est constituée à la fin de l'année 2009 à l'initiative d'économistes critiques pour lutter contre l'hégémonie du paradigme néo-classique (fondement du libéralisme) et de ses multiples dérivés dans les institutions de la recherche et de l'enseignement dans le supérieur.

(6) « Du libéralisme au néolibéralisme » Gilles Dostaler Sciences Humaines *Grands Dossiers N° 14 - Mars-avril-mai 2009*

(7) un *think tank* est un, groupe de réflexion, laboratoire d'idées pour produire des études et élaborer des propositions, le plus souvent dans le domaine des politiques publiques ou de l'économie. Suivant son financement et ses missions, certains peuvent être considérés comme des groupes d'intérêt ou de pression. En France, par exemple l'institut Montaigne, La République des idées, Fondapol, Fondation Jean Jaurès.

Ceux que Keith Dixon appelle : « Les évangélistes du marché, Les intellectuels britanniques et le néo-libéralisme » *Raisons D'agir Mai 2008*

(8) En ce 8 avril 2013, ils sont des milliers à sortir dans les rues pour fêter l'annonce du décès de Margaret Thatcher (1925-2013). Des manifestations spontanées à travers le Royaume-Uni, avec cris de joie et reprise de la célèbre chanson tirée du *Magicien d'Oz*: *Ding dong ! The witch is dead*(« la sorcière est morte »). Plus de vingt ans après, la brutalité de sa politique envers les classes populaires n'avait pas été oubliée.

(9) En référence au livre de Viviane Forrester « L'Horreur économique » paru en 1996 aux éditions Fayard et ayant reçu la même année le Prix Médicis essai. « Cet ouvrage - écrit après le suicide d'un de ses deux fils a connu un succès surprenant pour un genre réputé austère (350 000 exemplaires vendus en 2000, traduction en 24 langues). Sa dénonciation de ce qu'elle appelle le totalitarisme financier eut un succès inattendu, notamment en France, et fut un signe annonciateur de l'émergence de la réflexion altermondialiste. » Wikipédia



ANGOULIM - Collectif d'usagers pour la défense de la ligne

Angoulême - Limoges organise :



Retour
du
train!

La Marche Rail du 13-16 mars

12H
SAILLAT
13 MARS

15H
CHABANAIS
13 MARS

18H30
EXI-
DEVIL
13 MARS

12H
LA ROCHE
FOUCAULD
15 MARS

17H30
CHASSENEUIL
14 MARS

10H30
ROUMAZIÈRES
14 MARS

18H
LE
QUEROY
15 MARS

11H
RUELLE
16 MARS

14H
GARE
ANGOULÊME
16 MARS

RASSEM-
BLEMENT

16H30
PRÉFECTURE
16 MARS

DÉBUTEZ LES
TRAVAUX SUR
LA LIGNE!
♥ ⚡ #

Rejoins
nous!

Pétition:
change.org





Le 13 Mars 2018 la circulation des trains était interrompue sur la partie charentaise de la ligne entre Angoulême et Limoges suite à une absence de maintenance.

6 ans après les usagers et les usagères sont toujours privé.es de train.

Les études préliminaires sont terminées, le montant des travaux est connu et **les négociations entre les collectivités territoriales et l'Etat s'étirent depuis de trop nombreux mois** pour acter le financement des travaux.

C'est le moment de faire entendre la voix des habitants et habitantes de notre bassin de vie pour que ces discussions aboutissent enfin !

L'association d'usagers **AngouLim**, soutenue par les Comités Régionaux de Vigilance Ferroviaire Poitou Charentes Aquitaine et Limousin organise LA MARCHÉ DU RAIL.

La MARCHÉ DU RAIL s'élancera de la gare de Saillat-Chassenon le mercredi 13 mars pour atteindre Angoulême le samedi 16 mars. **Venez échanger avec les marcheurs du rail et les élus dans votre gare préférée.**

Et nous vous donnons rendez-vous devant **la gare d'Angoulême le samedi 16 mars à 14h** pour un grand rassemblement de soutien à la **RENAISSANCE DE LA LIGNE ANGOULEME LIMOGES** avant de conclure en cortège cette marche en direction de la Préfecture.

Vous trouverez plus d'infos sur les événements et rencontres organisés sur le parcours et les horaires de passage sur la page Facebook d'AngouLim (accessible aussi sans compte Facebook!) www.facebook.com/AngouLim

Scanne moi !



Ne pas jeter sur la voie publique !



**Abattre le capitalisme,
le patriarcat et l'impérialisme !**



**12h - 15h40 => Carrefour Tourny,
village avec stands et animations
du collectif 8 mars 87**

**15h40 => Carrefour Tourny,
manifestation suite à l'appel à la
grève de l'intersyndicale**

**17h30 => devant la mairie
Rassemblement à l'appel du
collectif 8 mars 87**

**19h - 23h => salle du temps libre
Soirée festive et conviviale**



Toutes et tous en
grève le 08 MARS !

**RDV CARREFOUR
TOURNY à Limoges**

le 08 MARS
à 15h40 !

LE 8 MARS, ON ARRÊTE TOUT

POUR GAGNER

L'ÉGALITÉ SALARIALE



La Ferme du Bois Fleury une comédie rurale



Samedi 09 mars à 20 H
Au Troquet Culturel
5 rue Louis Lagrange
87 100 Limoges

Entrée libre
Sortie au chapeau (10 € conseillé)
Réservation fortement conseillé au
06 75 34 84 81

Agenda Militant

HAUTE-VIENNE

- **Mardi 5 mars 2024 à 20h** Centre Culturel de la commune de Couzeix, 3, Allée Maurice GENEVOIX - **Conférence de Gilles Clement** - L'eau et le végétal - <https://www.intramuros.org/couzeix/agenda/329736>
- **jeudi 7 mars à 20h** - soirée débat au lido autour du film "sois belle et tais toi" de Delphine SEYRIG
- **Vendredi 8 mars** : Journée internationale pour les droits des femmes (détail dans le bulletin)
- **9 mars** : Fred DUBONNET – la ferme du bois fleury
- **Du 13 au 16 mars** : Marche entre Saillat et Angoulême organisé par Angoulim pour la réouverture de la ligne ferroviaire
- **26 mars** : diffusion du film « algues vertes » au ciné bourse de St Junien avec BNM Limousin

CREUSE

Contact Attac 23
[Nicole Lacôte Chagnon](#)
tél 05 55 41 18 72

CORREZE

Contact Attac 19
[F. Perin 06.83.72.81.08](#)